

## Destruction des nids de Frelons Asiatiques

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années les 3/4 du territoire français .  
Redoutable prédateur d'abeilles, il est capable de réduire à néant une ruche en quelques jours.



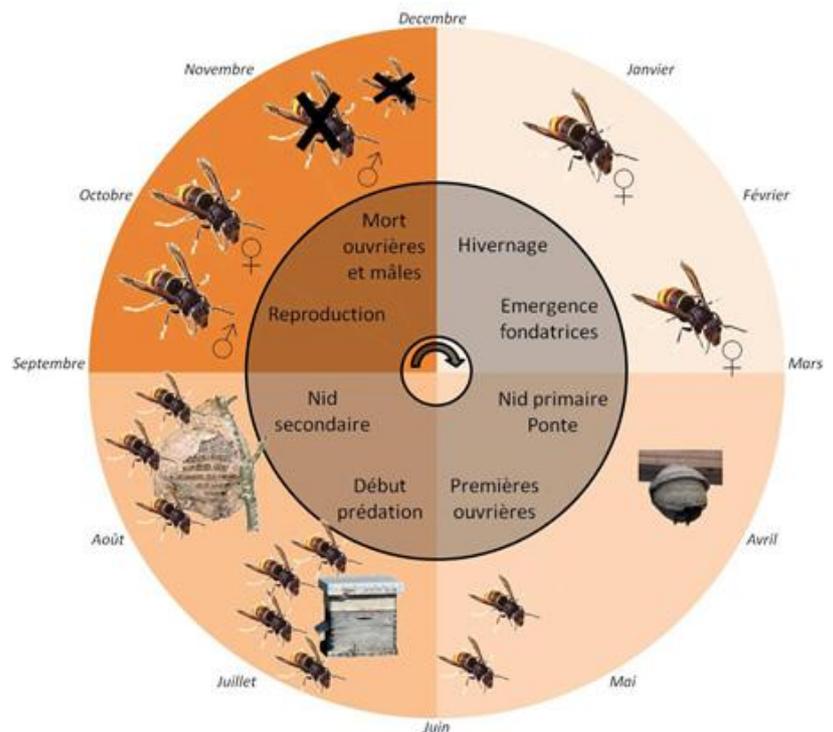
Source UNAF- site du FGDON 35

Taille : environ 2,5 à 3 cm, plus petit que le frelon commun •

Couleur :

- dominance noire avec une large bande jaune-orangé sur le 4ème segment de l'abdomen
- fin liseré jaune sur le premier segment
- pattes de deux couleurs, partie supérieure noire ou brun-foncé, partie inférieure jaune

- Début mars: sortie d'hivernage des reines et constitution des pré-nids
- De mars à juillet : développement de la colonie
- Fin juillet à octobre : colonie et taille des nids au maximum
- Elevage des futures reines
- Fin octobre : départ des futures reines pour se faire féconder
- Mort de la vieille reine et des ouvrières progressivement jusqu'à fin décembre
- A partir de mi-décembre : les nids se vident et se dégradent assez rapidement sous l'action des intempéries
- Hivernage des futures reines fécondées jusqu'au printemps suivant



Cycle de vie de *Vespa velutina*. © K. Monceau, D. Thiéry. Inra, Save.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques à l'adresse mail : [demande-interventions@ville-liffre.fr](mailto:demande-interventions@ville-liffre.fr)

Actuellement, le service technique en charge des espaces verts ne peut plus intervenir en cette saison sur les nids de frelons asiatiques selon les préconisations du FGDON 35. En effet, les nouvelles reines fécondées sont parties en quête d'un nouvel abri pour survivre à l'hiver depuis fin novembre et il ne présente aucun intérêt de détruire ces nids qui ne seront plus utilisés.

**Du printemps jusqu'à octobre, les nids vont se reformer, nous interviendrons dans ce cas avec l'aide du FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour diagnostiquer et mettre en place les moyens nécessaires à son enlèvement.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques à l'adresse mail : [demande-interventions@ville-liffre.fr](mailto:demande-interventions@ville-liffre.fr)